

Sabri-smes

Al-Wadi, 15 juillet 1934

Cela n'a rien d'étrange ni de nouveau — rien de nouveau de la part de notre ministre des Finances, car les gens ont pris l'habitude d'attendre de lui des bizarreries et des prodiges. Et les gens connaissent bien ces sabri-smes dont nous voulons parler ; les journaux les ont déjà rapportés, et les clubs en ont discuté — mais la connaissance qu'en ont les gens ne découle pas de leur compréhension. Et la plupart des choses que les gens apprennent sans les comprendre finissent par leur être interprétées par ceux qui sont fermement ancrés dans le savoir, et capables d'exégèse. Nous ne sommes, Dieu merci, ni de ceux qui sont fermement ancrés dans le savoir, ni de ceux qui sont capables d'exégèse, et nous ne désirons ni cette exégèse ni cette explication pour ces sabri-smes qui laissent perplexes les responsables et les commentateurs eux-mêmes — nous voulons seulement, en gens ordinaires, comprendre, et nous ne pouvons comprendre. Nous nous tournons donc vers ceux qui sont capables d'interprétation, pour qu'ils nous expliquent les choses, et vers ceux qui excellent en exégèse, pour qu'ils nous interprètent ces prodiges.

Il y a quelques jours, notre ministre des Finances, Sabri Bey, invita ses collègues ministres à un banquet naval, puis à une sortie navale, puis à un thé après la sortie, puis à un déjeuner après le thé. Le banquet ne se tint pas sur un navire appartenant au ministre, ni sur un yacht qu'il gardait pour son propre confort et sa récréation, mais sur un bâtiment parmi les vedettes de surveillance de l'État, dont on dit qu'elles avaient été préparées pour garder la côte contre les contrebandiers, et la protéger d'eux.

Nous aimerions comprendre le sens de ce banquet et le but de cette sortie — et à quoi servait ce thé. Et c'est notre droit de comprendre cela, d'insister vivement pour le comprendre, et d'y tenir. Car la part du ministre fortuné, et la part de ses collègues, dans cette vedette de surveillance, n'est pas plus grande que notre propre part ; et le droit du ministre fortuné, et le droit de ses collègues, d'user de cette vedette n'est pas plus grand que notre propre droit ; et toute la différence entre lui et nous est que nous sommes les enfants de ce pays, entièrement exclus de tout soin dans l'usage de cette vedette, pour la fin à laquelle elle fut préparée : protéger les côtes contre les contrebandiers et les intrus. Et il est certain — et nous le constatons nous-mêmes — que la vedette n'a pas

été conçue comme un moyen de sortie, ni comme une plateforme fixe pour des déjeuners et des thés, et il n'est pas non plus en votre pouvoir de prendre cette vedette, que nous possédons collectivement, de la manière dont le ministre l'a prise pour une sortie, ou comme plateforme fixe pour des déjeuners et des thés. Nous aimerions donc bien comprendre : comment le ministre des Finances, Sabri Bey, a-t-il pu inviter ses collègues ministres au déjeuner, puis à la sortie, puis au thé qui parut sur le pont de cette vedette ? Et sur la force de quel droit appartenant aux ministres cette invitation fut-elle fondée ? Et je ne dis pas cela à propos de quelque chose de futile ; nous ne nous arrêtons pas sur une chose insignifiante.

Il n'existe pas de droit de l'État qui soit petit face à un autre qui serait grand ; tous les droits de l'État sont au contraire grands, et quiconque se permet d'en mépriser un seul est capable de se permettre de tous les mépriser. Et c'est également notre droit de comprendre, d'insister vivement dans notre compréhension, et de savoir aux frais de qui est tombé ce déjeuner, aux frais de qui est tombée cette sortie, et aux frais de qui est tombé ce thé — toute cette dépense fut-elle prélevée sur les fonds propres du ministre, ou la dépense fut-elle imputée aux fonds de l'État ? L'État a-t-il donc payé une redevance pour ce bâtiment, ou fut-ce une gratification ? Et quiconque prétendrait que c'est le droit des ministres envers l'État qu'il les nourrisse sur ses bâtiments, leur permette d'y faire une sortie, et leur offre ensuite un thé — cette prétention ouvrirait la porte à ce que ces dépenses soient comptées parmi les charges de villégiature estivale que l'État assume pour les ministres, lorsqu'ils se rendent du Caire à Alexandrie sans raison impérieuse de faire ce voyage. Et si l'État a permis à ses ministres de dépenser de ses fonds pour leur nourriture, leur boisson, et leurs loisirs, quelle raison aurait-il alors de refuser cela à d'autres que les ministres ?

Toutes ces questions, les gens ne s'en soucient pas, mais nous nous en soucions, très vivement, et nous les posons, et nous insistons à les poser. Car nous aimons que nos ministres soient, idéalement, des modèles de précision, de mains propres, et de conscience pure, et scrupuleux quant à dépenser les fonds de l'État, même de façon insignifiante et futile, sans droit ; et quant à céder les fonds de l'État, si légers et faciles soient-ils, sauf dans les formes reconnues de dépense auxquelles appelle l'intérêt public et que permet la loi.

Il est ensuite un autre aspect de la question, que nous devrions remarquer et prendre en considération, et connaître l'avis grave de notre

ministre à ce sujet : qu'est-ce qui l'a poussé à donner ce banquet et à inviter les gens à cette fête ? Et où est l'heureuse occasion qui permet aux ministres de se relâcher quelque peu dans la dépense, et de tirer quelque chose de quelque chose, dont ils devraient se libérer de l'embarras de donner et de dépenser ? Notre ministre des Finances a-t-il réussi à résoudre un problème grave parmi les problèmes de l'État — la dette hypothécaire, ou la dette publique, ou les échanges de biens, ou les crises des fonctionnaires qui ne finissent pas, ou la réduction des impôts qu'il ne veut pas réduire, ou l'allègement de la détresse qu'il ne veut pas lever ? Il se réjouit de ce succès, et souhaite que ses collègues partagent cette célébration, et il considère comme son droit envers l'État qu'il lui accorde, au-delà de ce qui lui est dû pour service, et en échange de ce qu'il a souffert à cause de lui — souci, critiques de ses collègues, ce que lui ont jeté ses ennemis parmi les censeurs — qu'il lui accorde également, à lui et à ses collègues, des heures du jour où ils se bercent sur les flots de la mer, et jouissent du spectacle du soleil quand il jette ses rayons pâles sur les vagues mugissantes au coucher du soleil, et évoquent en leur esprit ces hautes réflexions philosophiques qu'évoquent les poètes, et qu'évoquent les hommes cultivés, quand ils voient les vagues féroces s'agiter violemment sous les images du ciel qui s'y reflètent, sous les rayons du soleil à la fin du jour !

Certainement pas ! Le ministre n'a réussi en rien, n'a résolu aucun problème, et aucun ministre n'a la moindre obligation envers l'État. Pour quoi donc, alors, ce banquet ? Et pour quoi cette sortie ? Et pour quoi ce thé ?

C'est un sabri-sme, parmi ces sabri-smes dont le sens échappe à ceux qui y réfléchissent, et que même les plus savants peinent en vain à interpréter, si ce n'est comme le prélude à quelque chose qui ne s'est pas encore révélé de l'inconnu — bien qu'il puisse encore se révéler un de ces jours. Car qui peut savoir ce que demain porte en son sein, et ce que le temps dissimule dans ses replis cachés ?

Et l'étrange est que l'activité de notre ministre des Finances ne s'arrête pas à ce splendide sabri-sme qu'il a inauguré en se rendant à Alexandrie, car les gens avaient à peine fini de parler de ce banquet naval, de cette sortie navale, et de ce thé maritime, et de se déclarer perplexes quant à le comprendre et à l'interpréter, qu'il leur ouvre déjà un nouveau chapitre de cette affaire. Ainsi les journaux ont-ils annoncé qu'il invite le Haut-Commissaire à un banquet qu'il lui donnera non pas à terre mais en mer, et non pas dans sa résidence officielle, ni même dans

sa résidence privée, mais dans une maison de son propre village, appelée de son propre nom — et qui, nous l'avons découvert, est la source même du nom « sabri-smes ». Oui — si mercredi prochain arrive, notre ministre des Finances sera à Sabriya, et le Haut-Commissaire se rendra à Sabriya pour un magnifique déjeuner, où le Haut-Commissaire mangera et boira, où toute la compagnie sera réunie — notre brillant ministre y compris — entre le doux et le salé, et le représentant de l'Empire britannique. Il semble fort probable que tous nos ministres prendront part à ce banquet, et y seront invités. Rien d'étrange à cela, d'ailleurs, puisque notre ministre des Finances avait déjà invité nos ministres à déjeuner au palais de Dobbara, et toute invitation mérite une réponse. Mais j'ai une question pour chacun d'entre vous : que diront les gens quand le Haut-Commissaire partira d'Alexandrie pour Sabriya afin de déjeuner à la table de ce grave ministre ? Ils s'attendent à ce que le grave ministre devienne, un jour proche ou lointain, un grave Président lui-même. Que les deux consuls veillent, comme disaient les Romains, car l'affaire ici a besoin de vigilance. Et les deux consuls ici sont le brave homme, et le ministre des Traditions — l'un tenant la présidence dans sa main, l'autre la regardant de loin, pour l'instant. Mon compagnon dit : et pourquoi ne pas dire, que les consuls, au pluriel, veillent ? Car notre ministre de l'Intérieur pourrait bien être un troisième consul . . . ? Il n'est pas moins digne du consulat que le ministre des Traditions. Et qu'est-ce qui empêcherait le Haut-Commissaire de prendre son déjeuner à Qaïs, tout comme il le prendra à Sabriya ?

Voyez-vous maintenant que nous n'avons pas fini, et qu'on ne s'attend pas à ce que nous finissions, avec ces sabri-smes, car l'ingéniosité de notre ministre des Finances continuera de nous révéler, chaque jour, un nouveau de ses prodiges ?

Taha Hussein

Al-Wadi, 15 juillet 1934.